

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### **Arrêté du 17 mai 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps de conservateur du patrimoine, organisé au titre de l'année 2018**

NOR : MICB1808310A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 17 mai 2018, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps de conservateur du patrimoine, organisé au titre de l'année 2018 est fixé à 35. Ils sont répartis de la manière suivante :

- spécialité « archéologie » : 3 postes ;
- spécialité « archives » : 5 postes ;
- spécialité « monuments historiques et inventaire » : 4 postes ;
- spécialité « musées » : 23 postes.